



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Date mardi 14 juin 2011
Horaire 18h00 – 20h00
Ordre du jour

1. Communications des participants
2. Point de situation des projets d'établissement
3. Organisation des classes
4. Divers

Présidente : Madame Nicole Mahler

Prise PV : S. Morandini, secrétaire

Présents

Promenades

Représentants des parents

Mme Fernande Gerster
M. Oscar Fontana
M. Luigi Rota

Représentants des enseignants

Mme Christiane Favre
Mme Florence Pieraggi
M. Patrick Bodmer
Mme Béatriz Garcia

Représentants de la commune de Carouge :

Jacques-Dalphin

Représentants des parents

Mme C. Bieler Dellamula,
Mme Claire Brulhart-Bourdy,
Mme Isabelle Pasquier Eichenberger
M. Denis Le Mounier

Représentants des enseignants

M. Philippe Buclin
Mme Monique Collet
M. Miguel Filgueiras
Mme Pascale Tappolet Jenny

M. François Berthoud,
Chef du service des Affaires sociales.
M. Patrick Coppex (RBS)

Excusés

Mme D. Aranda et M. C. Sabato

1. Communications des participants

Mme Mahler souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et donne la parole à ceux qui ont des communications à faire.

- ✓ Mme Bieler Dellamula annonce l'ouverture du site de l'association de parents d'élèves de Jacques-Dalphin www.apejd.ch et encourage vivement les membres du CoEt à le consulter.

- ✓ Mme Garcia, en contact avec les animateurs du Centre de loisirs Jacques-Grosselin, annonce l'intention de ces derniers de se faire mieux connaître des enseignants de 3P, 4P et 5P et de leurs élèves. Elle va prendre contact avec les enseignants d'ici fin juin ou si ce n'est pas possible, en début septembre. Mme Collet demande à ne pas oublier les élèves du spécialisé.
- ✓ Mme Brulhart-Bourdy présente la lettre écrite avec M. Filgueiras au Conseil administratif de la ville de Carouge au sujet de la sécurité autour de l'école Jacques-Dalphin.
- ✓ M. Berthoud apporte deux réponses à des problématiques soulevées lors du dernier conseil.
 - Il n'est pas possible de mettre un auvent protecteur pour les vélos sur l'espace public.
 - L'école Jacques-Dalphin pourra bénéficier d'une guirlande de lumières installée par la Mairie en 2012, en guise de décoration de Noël.

2. Projet d'établissement

Le corps enseignant, en collaboration avec Mme Mahler, explique ce qui a été réalisé, pour chaque école.

Projet d'établissement des Promenades

- **Objectif 1: Développer une culture commune permettant aux élèves, à leurs parents, aux enseignants, ainsi qu'aux différents partenaires d'appartenir à l'établissement des Promenades.**

Tous les objectifs du point 1 ont été réalisés.

L'accent a été mis sur l'importance d'une alimentation saine : en 2009-10 il y avait des pommes au goûter, en 2010-11 un fruit ou un légume tous les mardis à la récréation du matin.

Des élèves ont fait la course de l'Escalade dans le cadre Sant « e »scalade en 2009 et 2010.

Une exposition a eu lieu en avril et mai 2010 à Jacques-Dalphin organisée par les infirmières scolaires sur la pyramide des aliments. Les élèves pouvaient faire des manipulations avec des objets en couleurs représentant les différentes sortes d'aliments.

Fin juin 2010 il y a eu un petit-déjeuner avec chants et confitures maison préparées par les élèves. Cette opération ne peut pas être reconduite cette année à cause d'une collusion de dates : par contre une nouvelle fête sera organisée en juin 2012.

M. Bodmer explique que les élèves du CM ont aussi fait des soupes avec un chef cuisinier et appris à faire des brochettes de fruits. Les 6P ont aussi étudié l'alimentation durant les heures de sciences en 2010-11.

- **Objectif 2 : Améliorer et développer des dispositifs de différenciation pédagogique afin d'offrir une prestation répondant le mieux aux difficultés des élèves.**

Il y a eu des formations continues communes sur la différenciation de l'enseignement au sein de la classe.

Le portrait de l'élève, un document qui permet de mieux suivre l'élève dans la description des ses difficultés, va faire l'objet d'une réflexion sur la meilleure façon de

le travailler. Il va être présenté à l'équipe puis sera testé. Il faut qu'il soit pratique et pas trop complexe. Il permet de dégager quels sont les meilleurs outils pour aider l'élève.

- **Objectif 3 : Développer le respect et l'apprentissage à la citoyenneté afin d'offrir aux élèves un climat scolaire sécurisant et propice aux apprentissages scolaires.**

Le règlement a été fait et a été distribué lors de la réunion de parents du 12 octobre.

La charte a été faite. C'est un petit fascicule avec cinq valeurs que les élèves ont travaillées en classe durant toute l'année avec des activités.

M. Coppex demande quelle est la différence entre les deux car ce qui compte, selon lui, c'est un règlement qui doit s'appliquer à tout le monde. Mme Mahler explique que le règlement concerne la vie scolaire et les élèves et que le parascolaire a aussi été consulté. Les deux ont une nature différente. La charte promeut des valeurs.

M. Berthoud souligne la qualité du travail accompli à travers le petit fascicule de la charte : il expose des valeurs fortes qui ont une finalité et un sens. L'école pose ainsi de grandes questions de société.

D'autres actions vont être menées en 2011-2012, dont une avec l'association « Le respect, ça change la vie ».

Projet d'établissement de Jacques-Dalphin

- **Objectif 1 : Définir une cohérence dans le cadre de l'évaluation et dans son mode ainsi que dans ses modalités face aux injonctions institutionnelles, de la 1^{ère} enfantine à la 6^{ème} primaire qui est devenu** L'évaluation, mise en place du classeur d'élève.

Les enseignants se sont rendus compte qu'il n'était pas possible d'unifier les pratiques d'évaluation : trop de critères entrent en jeu donc ils ont choisi de mettre en place dès cette année un classeur réunissant les productions de textes de l'élève (de la 1E à la 6P), deux ou trois productions écrites par année, de type différent.

- **Objectif 2 : Réactualiser, revisiter et adapter les deux règlements (destinés aux élèves et aux enseignants) et la charte de notre école, et les faire vivre.**

Les enseignants ont travaillé en commission avec Mme Paola Ferretti la charte existante qui n'est plus d'actualité.

Une version plus courte et plus claire du règlement d'école a été faite avec la mise en place de sanctions éducatives, aussi avec Mme Ferretti.

Chaque enseignant a transmis via ses élèves l'existence du règlement aux parents, mais à la rentrée il y aura une nouvelle réunion de la commission pour remédier aux dysfonctionnements constatés. M. Filgueiras souligne qu'on ne pouvait pas tout mettre et qu'un règlement doit être simple et cohérent.

Mme Pasquier-Eichenberger et Mme Brulhart-Bourdy regrettent que le COET n'ait pas été associé à la diffusion du règlement. Elles auraient préféré être informées que le règlement était à présent adopté lors d'une séance du COET plutôt que par leurs enfants. Mme Collet rappelle que cette discussion n'est pas nouvelle et est apparue dès la création des conseils d'établissement : le conseil est surtout un lieu d'informations mais certaines tâches sont de la responsabilité exclusive du corps enseignant et les parents n'ont pas à y être associés.

Mme Mahler rappelle que les différents objectifs du projet d'école avaient été annoncés lors de la réunion de parents d'élèves de septembre, dont le règlement d'école.

- **Objectif 3 : Bénéficier et investir la richesse des deux divisions (division ordinaire et division spécialisée) comme ressource interne à l'établissement pour penser l'intégration**

Le but est d'exploiter le fait que les deux divisions cohabitent dans l'école. Quelques intégrations ont été mises en place, pas plus de quatre ou cinq. Toutefois ces intégrations ne sont pas trop claironnées sur les toits afin que l'enfant intégré soit le principal bénéficiaire de la démarche. Cela doit rester naturel. Beaucoup de facteurs entrent en jeu pour que cela soit possible et certaines années ça ne l'est pas.

Mme Mahler rappelle que Mme Bochet, inspectrice du spécialisé, était présente lors de la réunion de parents de septembre et qu'elle en avait parlé.

Pour les enseignants c'est une charge de travail supplémentaire car ils doivent collaborer étroitement avec des grilles d'observation (facultatives) et des échanges d'informations à travers un bilan mensuel. Il s'agit de formaliser l'intégration par écrit.

Mme Mahler informe le conseil qu'EVALEX rendra un rapport qui sera transmis tout d'abord au corps enseignant afin qu'il puisse faire des commentaires selon des modalités reçues ; puis ce même rapport sera aussi remis aux membres du CoEt afin que ce dernier rédige aussi un commentaire. Le prochain CoEt sera agendé 15 jours après la remise du rapport.

Le projet actuel se poursuit durant l'année 2011-2012; au printemps 2012 : nouvelles élections, puis nouveau projet, ce qui permettra au nouveau CoEt de participer à la phase diagnostique.

3. Organisation des classes 2011-2012

Mme Mahler annonce au conseil que ses ressources ont diminué : Jacques-Dalphin est passé de 11,5 postes à 11 et a perdu le poste d'ECSP (enseignant chargé du soutien pédagogique). Le taux d'encadrement est de 17,6 avec les MS.

Les Promenades ont passé de 8 postes à 7.5, c'est-à-dire 7 classes et 50% d'ECSP. Le taux d'encadrement est de 15,08, avec les MS.

Le mardi après-midi 28 juin, à 13h30, à l'aula des Promenades, Mme Mahler annoncera lors d'une cérémonie aux enfants de l'établissement dans quelle classe ils iront l'année prochaine et un goûter leur sera offert.

Le 21 juin la directrice rencontrera les MS (maîtres spécialistes) et souhaiterait amener Jacques-Dalphin à fonctionner comme les Promenades en demi-groupes.

Elle aimerait aussi que tous les enfants se rendent à la salle de gym des Promenades et non à la salle des Charmettes avec la MS, à voir si ce projet est réalisable en fonction des horaires.

4. Divers

Aucun.

Mme Mahler remercie les membres pour leur participation.